

Square Habitat Clermont - Chamalières

19 - 23 Boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tel : 04.73.43.41.41

Fax :04.73.43.41.49

Email :clermont-chamalieres@squarehabitat.fr

Pour tout règlement : SQUARE HABITAT CS 20006 63401 Chamalières Cedex

Site internet : www.squarehabitat.fr

A rappeler impérativement
N/Réf. : S.96/84 – SDC SIRIUS / ONADO
Gestionnaire : C HAMELIN

Maître Brigitte LIMAGNE
Maître Christine ROUSSEL SIMONIN
3 Rue Eugène Gilbert
63000 CLERMONT-FERRAND

Chamalières, le 15 janvier 2020

Cher Maître,

Par un jugement du 28 novembre 2019, le Juge de l'exécution du TGI de Clermont-Fd a estimé qu'il convenait de réévaluer la somme prévue pour la mise en vente de votre bien. La réouverture des débats a été ordonnée afin de permettre aux parties de soumettre au juge un montant de mise à prix actualisé. En conséquence, l'affaire a été renvoyée à une audience du 16/01/2020.

Le 18/12/2019, notre agence de Clermont-Chamalières a pris contact avec Mme ONADO afin de convenir d'un Rendez-vous. Au cours de cet entretien, Mme ONADO a refusé de recevoir notre conseiller transaction Monsieur PAREIN Simon.

Le 19/12/2019, nous avons adressé à Mme ONADO un courrier RAR lui demandant de nous indiquer sous 48H à compter de sa réception la date à laquelle il pourra être procédé à la visite de l'appartement en vue de son évaluation. Le courrier a été distribué le samedi 20/12/2019. Après la réception de ce courrier, Mme ONADO a fixé un rendez-vous avec le conseiller transaction de notre agence le 07/01/2020.

Le 06/01/2020, Mme ONADO se déplace à notre agence pour nous informer qu'elle ne pourra pas honorer le Rendez-vous du 07/01/2020. Elle nous transmet un certificat médical.

Un nouveau Rendez-vous est fixé le 14/01/2020 à 15h30.

Dans la matinée du 14/01/2020, Mme ONADO s'est une nouvelle fois rendue à notre agence afin de nous informer qu'elle n'honorera pas le rendez-vous prévu à son appartement. Elle produit un nouveau certificat médical du Dr Thibault STIERNON qui indique que « son état de santé ne lui permet pas d'honorer son rdv avec vous pendant au moins 7-10 jours. »

Nous vous remercions d'en référer au juge afin que nous puissions lui soumettre les éléments demandés.

Vous souhaitant bonne réception du présent, nous vous prions d'agréer, Cher Maître, nos salutations distinguées

LE SYNDIC

